

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 août. — M. Ellice vient de résigner ses fonctions de secrétaire de la trésorerie. Il est remplacé par M. Charles Wood gendre de lord Grey.

— Nous apprenons que près de quatre à cinq mille hommes de la milice des environs de Porto, et de la province où cette ville est située, sont entrés volontairement au service de dona Maria. (*The Globe*.)

— M. Van de Weyer a été chargé de venir annoncer à notre souverain le mariage du roi Léopold avec la princesse Louise. Nous espérons et nous comptons même qu'il recevra en même temps l'autorisation de terminer l'affaire relative au traité d'indépendance. En vérité il est plus que temps que cette affaire soit réglée. (*Idem*.)

FRANCE.

Paris, le 13 août — La famille royale est arrivée aujourd'hui revenant de Compiègne.

— Un courrier extraordinaire est arrivé hier de Constantinople au ministère des affaires étrangères apportant la ratification de la Porte ottomane au traité définitif de séparation du territoire de la Grèce et de la Turquie.

— Une dépêche télégraphique parvenue hier soir au ministère de l'intérieur annonce que tout est parfaitement tranquille à Lyon.

— M. de Blacas vient d'être arrêté dans la Vendée.

— Parmi les objets saisis à bord du *Carlo-Alberto*, on remarque une boîte d'écaïlle de forme ovale, doublée en or. Au-dessus du couvercle se trouvent trois médaillons représentant le duc de Bordeaux entre sa mère et sa sœur, et en dedans trois autres médaillons avec l'effigie de la duchesse d'Angoulême entre Charles X et le duc d'Angoulême, tous ces portraits, peints par Isabey, sont d'un fini parfait. Dans la boîte, les mots suivants sont gravés sur l'or : « Donné par S. A. A. madame la duchesse de Berry à M. le comte de Menars, son premier écuyer, le 1827. »

On a trouvé aussi à bord du *Carlo-Alberto* une grand-croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, qui ne peut appartenir également qu'à M. de Menars.

Un nécessaire de voyage en vermeil, à l'usage de la duchesse de Berry, fait partie des objets recueillis par les commissaires de la cour royale; les armes de la duchesse sont gravées sur chaque pièce de ce nécessaire.

— On lit dans la *Gazette de Metz*, du 9 : Un accident affreux vient de jeter la consternation à Rehicourt dans l'établissement de M. Manwaise, fabricant de broderies; le plancher d'un grenier, surchargé de bois et de fagots, a cédé sous ce poids et s'est enfoncé; 45 jeunes filles travaillaient dans une salle située au-dessous; trois ont été tuées, trois autres grièvement blessées.

AFFAIRES BELGES.

Un conseil de cabinet a été tenu aujourd'hui à midi chez M. de Montalivet. Tous les ministres étaient présents. Ils sont venues hier de Compiègne. Il s'agissait, dit-on, de la note du roi de Hollande en réponse aux propositions de la conférence. Une dépêche de Londres arrivée à Compiègne paraît avoir accéléré le retour des ministres.

— M. de Talleyrand est arrivé hier à Paris, nous en avons vu aujourd'hui une audience du roi, et sa présence est indispensable pour la conclusion des affaires Hollando-Belges.

— On lit dans le *Temps* :

« Deux événements vont exciter la sagacité des hommes politiques : l'arrivée à Paris de M. le prince de Talleyrand, revenant des eaux de Bourbon-l'Archambault, avant le terme qu'il s'était prescrit, et le départ assez subit de M. de Flahaut qui a quitté Compiègne, et que des gens qui se prétendent bien informés assurent d'être parti pour Londres dans le but de pousser l'Angleterre à des mesures hostiles contre le roi de Hollande. »

« Il paraîtrait que les négociations relatives à la Belgique, qui jusqu'au moment où le prince de Talleyrand est parti de Londres avaient été conduites avec une grande habileté et toujours en vue de la paix, pensée fixe du prince diplomate auraient tout-à-coup reçu une direction toute nouvelle. Des concessions faites mal à propos, et dont les derniers protocoles sont le résultat, amèneraient aujourd'hui une irritation toute aussi intempestive et des mesures de rigueur seraient réclamées. Ce serait là, du moins on le dit, le motif du départ si précipité de M. de Flahaut, départ d'autant plus surprenant qu'on n'ignorait pas la très-prochaine arrivée du prince Talleyrand. »

— On lit dans une correspondance particulière de Compiègne :

« Au moment de fermer ma lettre, on m'annonce que les dépêches dont le courrier venu ce matin était porteur, renferment une note adressée par S. M. néerlandaise à la conférence, et datée du 8 août, d'après laquelle le roi Guillaume déclare « que quelles que soient les mesures que les plénipotentiaires prendraient pour porter le gouvernement hollandais à accéder à l'évacuation du territoire belge, S. M. n'y consentira que par la force des baïonnettes. Le roi Guillaume ajoute que lorsqu'il accéda à proposer son dernier traité; il le conçut de manière à ce que la Belgique pût y consentir sans s'imposer cependant des conditions trop onéreuses, et qu'il n'y changera rien. »

« D'après cette note, les modifications du *foreign-office* dont on se flattait d'obtenir facilement la ratification, seraient complètement repoussées par le roi Guillaume. »

NOUVELLES DE COMPIÈGNE.

On écrit de Compiègne 12 août :

« Maintenant que le départ approche et que les préparatifs sont faits, c'est une véritable désolation au château. On ne parle que de la reine des Belges et des regrets que va causer son absence à tous ceux qui la chérissent et ont su apprécier les hautes qualités de son cœur et les charmes de son esprit, qu'une éducation forte et variée à la fois a orné de mille agréments et d'une instruction solide. »

« Aujourd'hui de magnifiques présens ont été distribués, par ordre de la reine des Belges, aux personnes attachées à son service ou qui lui étaient connues par leur dévouement. La manière simple et gracieuse avec laquelle ses dons ont été faits, les paroles bienveillantes qu'y avait ajoutées la reine en augmentaient de beaucoup le prix aux yeux de ceux qui étaient l'objet d'une aussi délicate attention. »

« Les jeunes filles de Compiègne, vêtues de robes blanches et précédées d'une grande corbeille de fleurs, ont obtenu l'entrée des appartemens, et sont venues présenter à S. M. la reine des Belges leurs félicitations sur son mariage et les regrets qu'elles éprouvent de la voir s'éloigner d'elles. »

« La reine les a reçues avec une bienveillance touchante, et leur a promis de venir les revoir. Elles se sont éloignées ravies de l'accueil aimable que leur avait fait la reine. »

« S. M. le roi des Français a envoyé aujourd'hui avec des lettres autographes rédigées en termes très-flatteurs, les croix d'officiers de la légion-d'honneur à M. le comte Félix de Mérode et à M. Van de Weyer. Le docteur Lebeau vient de recevoir celle de chevalier du même ordre. Par ordonnance royale, sont nommés au grade de commandeurs, M. Lehon, ministre plénipotentiaire de la Belgique à Paris, et M. de Meulenaere, notre ministre des affaires étrangères. »

VOYAGE DU ROI ET DE LA REINE.

Cambrai, le 14 août (9 heures du matin.) — Lundi devait présenter une scène touchante; le départ était fixé : onze heures, dès neuf heures les Français et les Belges réunis dans le salon se faisaient leurs adieux avec la plus franche cordialité, ce sont de vieux amis, qui après s'être retrouvés s'éloignent, et dont les cœurs se comprennent « rendez la heureuse, cette idée est notre seule consolation. C'est un ange que vous nous enlevez, mais il n'est pas de sacrifice que nous ne soyons prêts à vous faire. » Telles étaient les dernières paroles des Français; c'était l'expression de leur pensée intime.

A midi et demi, la famille a paru; le roi Léopold donnait le bras à la reine des Français; Louis-Philippe menait sa fille; puis venait madame Adélaïde, les princes et princesses les yeux pleins de larmes. La reine Louise s'est jetée dans les bras de plusieurs dames, elle est restée plus d'une minute serrée contre la belle et bonne madame d'Halst, dont la paleur annonçait la profonde émotion.

Au bas du grand escalier, le roi des Français reçut les derniers embrassemens de sa fille qui s'élança brusquement en voiture. Le roi Léopold resta quelques instans encore; ses yeux étaient mouillés. Les larmes du vénérable roi coulaient en abondance.

Les Belges, à la suite du roi, eurent successivement l'honneur de saluer LL. MM. et les princes d'Orléans et de Nemours leur serrant la main semblaient leur recommander le bonheur de la reine leur sœur.

LL. MM. le roi et la reine des Belges sont arrivés à Cambrai hier lundi à 8 heures du soir, où la plus brillante réception les attendait.

Un magnifique arc-de-triomphe avait été élevé aux limites de la commune, on y lisait cette inscription :

▲ LL. MM. BELGES.

La ville de Cambrai.

Le lien fortuné dont vos cœurs sont unis
Assure le bonheur de deux peuples amis !

C'est sous cet arc de triomphe que le corps municipal a reçu LL. MM. La garde nationale toute entière dans la plus belle tenue était rangée en bataille. Des feux et l'éclat de dix mille lampes éclairaient ce spectacle vraiment magique, auquel la population presque toute entière assistait.

Le roi étant à la droite de la jeune reine a fait arrêter sa voiture; et M. le maire leur a adressé le discours suivant :

« Sire, la ville de Cambrai, dont je suis l'organe, se félicite de vous revoir après votre heureux hyménée et de pouvoir offrir à l'aimable épouse de votre choix, à la vertueuse fille de l'excellent roi que s'est donné la France, ses respectueux hommages, ses félicitations et ses vœux. »

« Le roi a répondu à M. le maire avec la plus grande bienveillance, et le cortège s'est immédiatement remis en route, aux cris mille fois ré-

pétés de : *Vive le roi ! vive la reine des Belges !* et ayant à sa tête M. le maréchal Gérard, accompagné d'un nombreux et brillant état-major.

La ville était pavoisée des drapeaux aux couleurs des deux nations, entièrement illuminée. LL. MM. sont descendues au palais de l'évêché, Mgr. l'évêque les attendait sous un porche superbe et a eu l'honneur de les haranguer.

Vingt-quatre jeunes demoiselles, ont présenté une corbeille de fleurs à la Reine; l'une d'elles, Melle. Lallier, fille du maire, à eu l'honneur de leur adresser au nom de ses compagnes, les paroles suivantes :

« Madame, Heureses et sœurs, comme françaises, des vertus et des grâces, qui vous donnent tant de droits au bonheur, nous désirons ardemment que le vôtre soit aussi parfait que vous le méritez »

« Nous espérons que votre majesté, voudra bien agréer avec expression de nos vœux, ces fleurs, symbole heureux du doux lien que vous venez de former. »

La reine a accueilli cet hommage et a répondu avec la plus touchante bonté.

LL. MM. ont immédiatement reçu toutes les autorités.

Un dîner de soixante couverts a ensuite été servi; le public a été admis à circuler pendant le repas, et les musiques de la garde nationale et des lanciers de Nemours ont constamment joué des airs patriotiques français et belges.

LL. MM. ne se sont retirées qu'à onze heures. La jeune a charmé par ses grâces et par sa bonté tous ceux qui ont eu l'honneur de lui être présenté.

Madame la duchesse de Massa et madame Le Hon accompagnent la reine jusqu'à Tournay. MM. de Choiseul, Le Hon et de Marmier accompagnent aussi LL. MM.

Indépendamment des décorations données aux personnes que je vous ai nommées, MM. d'Aerschot, d'Hane, chasteler et Prisse ont reçu de fort belles tabatières.

Le roi et la reine doivent quitter Cambrai aujourd'hui mardi vers 11 heures pour aller dîner et souper à Lille où de nouvelles fêtes les attendent.

Extrait des registres de l'état civil de la maison royale.

L'an mil huit cent trente-deux, le jeudi, neuvième jour du mois d'août, à huit heures et demie du soir,

Nous Étienne-Denis, baron Pasquier, pair de France, président de la chambre des pairs, grand-croix de la Légion d'Honneur, remplissant, aux termes de l'ordonnance royale du 23 mars 1816, les fonctions d'officier de l'état civil à l'égard des princes et princesses de la maison royale, accompagné seulement (attendu l'absence de Charles-Louis Huguier, marquis de Sémonville, pair de France, grand-référendaire de la chambre des pairs), de Eugène-François Cauchy, auditeur au conseil-d'état, garde des registres et archives de ladite chambre des pairs, remplissant les fonctions de greffier dudit état civil, nous sommes transporté, d'après les ordres du roi, au château royal de Compiègne, dans le grand cabinet de S. M., où s'étaient également rendus, par ordre du roi, Horace-François-Bastien, comte Sébastiani de la Porta, ministre secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de la Légion d'Honneur; Félix Barthe, garde-des-sceaux de France, ministre secrétaire-d'état au département de la justice, et Charles-Amé-Joseph Lehon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, officier de la Légion d'Honneur;

Où étant, avons procédé à l'acte de mariage de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold, premier du nom (Léopold-George-Chretien-Frédéric), roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, né à Cobourg le 16 décembre 1790, fils majeur de très-haut et très-puissant prince François-Antoine, duc de Saxe, prince de Cobourg et Salfeld, et de très-haute et très-puissante princesse Auguste-Caroline-Sophie, duchesse de Saxe, veuf, le 6 décembre 1817, de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Charlotte-Augusta, fille de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Georges IV, roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'une part;

Et très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, née à Palerme, le 3 avril 1812, fille mineure de très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe, premier du nom, roi des Français, et de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Amélie, reine des Français, d'autre part.

Et à cet effet, en présence desdits très-haut, très-puissant et très-excellent prince Louis-Philippe, premier du nom, roi des Français, et très-haute, très-puissante et très-excellente princesse Marie-Amélie, reine des Français, comme aussi en présence de très-hauts et très-puissants princes Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Rosolin d'Orléans, duc d'Orléans, prin-

ce royal, Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours; François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans; prince de Joinville; Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale; Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, fils de leurs majestés, et de très-hautes et très-puissantes princesses Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine, princesse d'Orléans; Marie-Clémentine-Caroline-Léopoldine-Clotilde, princesse d'Orléans, filles de leurs majestés; et de très-haute et très-puissante princesse Eugène-Adélaïde-Louise, princesse d'Orléans, sœur du roi.

Et aussi en présence des témoins désignés par le roi, savoir :

Pour S. M. le roi des Belges, Philippe-Jean Michel comte d'Arschot, membre du sénat belge, grand maréchal de la cour; et Philippe-Félix-Baltazar Othon, comte de Mérode, membre de la chambre des représentants de la Belgique, ministre d'état;

Et pour S. A. R. la princesse, future épouse, Claude-Antoine-Gabriel, duc de Choiseul, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, aide-de-camp de S. M. commandeur de la Légion d'honneur; François, marquis de Barbé-Marbois, pair de France, premier président de la cour des comptes, grand-croix de la légion d'honneur; Joseph-Marie, comte Portalis, pair de France, premier président de la cour de cassation, grand-officier de la légion d'honneur, Hugues-Bernard Maret, duc de Bassano, pair de France, grand-croix de la légion d'honneur; Maurice-Étienne Gérard, membre de la chambre des députés, maréchal de France, grand-croix de la légion d'honneur; Alphonse-Marie-Marcelin-Thomas Bérenger, membre de la chambre des députés; André-Marie-Jean-Jacques Dupin, membre de la chambre des députés; procureur-général du roi près la cour de cassation; et Jules-Paul-Benjamin Delessert, membre de la chambre des députés.

Après avoir pris les ordres du roi, avons fait aux parties contractantes les demandes ci-après :

Très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold I^{er}, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, déclarez-vous prendre en mariage très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, ici présente? Et à ce, ledit très-haut, très-puissant et très-excellent prince a répondu : *Oui, monsieur.*

Très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, déclarez-vous prendre en mariage très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold I^{er}, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, et très-haute et très-puissante princesse Louise-Marie-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, sont unis en mariage.

De tout quoi nous avons rédigé le présent acte; et ont signé avec nous, après lecture faite :

LOUIS PHILIPPE,
MARIE AMÉLIE,
LÉOPOLD,
LOUISE D'ORLÉANS.

Ferdinand-Philippe d'Orléans, Louis-Charles d'Orléans, François Ferdinand d'Orléans, Henri-Eugène-Philippe d'Orléans, Antoine-Marie-Philippe d'Orléans, Marie d'Orléans, Clémentine d'Orléans, E-Adélaïde d'Orléans; comte d'Arschot, comte Félix de Mérode, le duc de Choiseul, Barbé-Marbois, le comte Portalis, le duc de Bassano, le maréchal comte Gérard, Marcelin Bérenger, Dupin aîné, B. Delessert, H. Sébastiani, Barthe, comte Lehon; le baron Pasquier, E. Cauchy.

Pour copie conforme,
Le garde des registres de la chambre des pairs, E. Cauchy.

BELGIQUE.

Bruxelles, le 15 août. — M. Van de Weyer n'est parti ni pour Paris ni pour Londres, comme l'avaient annoncé les journaux français. M. Van de Weyer est de retour de Compiègne depuis hier matin; il est arrivé à Bruxelles vers les dix heures dans une des voitures de la cour.

— Le *Earl of Liverpool*, bateau à vapeur faisant la traversée entre Ostende et Londres, est arrivé samedi dans le premier port avec 66 passagers; il apporte 29 caisses d'argenterie pour S. M. le roi des Belges.

— Le baron de Stockmar, qui est reparti avant-hier pour Londres de Bruxelles, où n'a séjourné que trois jours depuis son dernier retour, a amené avec lui trois anciens domestiques du roi.

— Notre nouvelle reine est née à Palerme, le 3 avril 1812. Elle parle le français, l'anglais, l'allemand et l'italien.

LIÈGE, LE 16 AOÛT.

On lit dans le *Mémorial belge* :

« Nous avons dit à plusieurs reprises qu'il n'existe ni 6^o ni 7^o protocole; des lettres particulières de Londres nous mettent à même de confirmer

cette première assertion. Mais il paraît constant; comme nous l'avons supposé, qu'une nouvelle édition du traité du 15 novembre a été projetée par la conférence, et communiquée d'une manière officieuse, comme pour sonder le terrain. C'est chose nouvelle que de voir la conférence consulter d'avance les parties avant de rien arrêter; tout reconnaissant qu'il n'est pas intervenu de nouveau acte depuis le protocole 68, il est impossible de ne pas voir dans la nouvelle tactique de la conférence une déviation du principe d'après lequel le territoire belge devrait être évacué préalablement à toute négociation. »

— On écrit de Gand, le 14 août :

« Le jugement du conseil de guerre de la province dans la cause des quinze gardes civiques du premier bataillon de la légion liégeoise, accusés de sédition ou révolte générale contre leurs supérieurs, a été prononcé à l'audience d'hier; en voici le résultat : un a été condamné à la peine de mort; un à 15 ans de brouette; cinq à 5 ans de la même peine; cinq à 6 mois de détention; trois ont été acquittés. Tous les condamnés ont déclaré immédiatement après le prononcé du jugement, qu'ils en interjetteraient appel à la haute cour militaire. »

— On écrit d'Anvers, 15 août :

« Depuis ce matin, à cinq heures, on entend des explosions d'artillerie dans la direction de Beveren. Une personne qui en arrive a vu des exercices à la cible avec des pièces de toute espèce et elle parle avec admiration de la précision des manœuvres et de la justesse du tir. »

Dernières nouvelles de Walter-Scott. — Nos dernières lettres d'Écosse sont loin de nous rassurer sur la santé de sir Walter-Scott. Ce n'est toujours que par courts intervalles qu'on retrouve quelque vivacité dans son regard abattu, et qu'il soulève alors une de ses mains à demi paralysées. Tous les habitants des environs de Melrose témoignent la plus tendre sympathie à leur bon shériff, comme ils appellent le poète qui est revêtu de cette dignité dans le comté. Parmi ceux qui sont venus de loin pour le voir, en apprenant son retour et sa maladie, on a remarqué la vieille aubergiste qui a voulu peindre sous le nom de Meg Dogs, dans les *Événements de Saint-Ronan*, et un vieux joueur de cornemuse des montagnes qu'il invitait quelquefois à passer quelques jours à Auldsford, pour s'entretenir avec lui des traditions locales et lui faire jouer les jeux pibroches ou airs nationaux. Le 14 août, jour où sir Walter a été pendant plusieurs heures sans mouvement dans son fauteuil à roulettes, il s'est animé tout à coup en attendant le vieux Mac Dougal jouer sur son bûche une marche favorite à laquelle il avait adapté lui-même autrefois les paroles d'un chant de chasseurs pour le recueil des mélodies écossaises de Thomson. Il est triste de voir tous ceux qui entourent l'illustre malade épier sur sa physionomie les dernières traces de cette haute intelligence qui s'éteint et chercher à en saisir un dernier rayon, tantôt dans un rire, tantôt dans une larme. Quand il reconnaît un ami, se hâte de lui adresser un geste ou un coup d'œil d'affection comme s'il croyait à peine avoir le temps d'échanger un adieu. On continue à le promener dans un fauteuil à roulettes d'un appartement à l'autre. (Revue de Paris.)

NOUS PERDONS DU TEMS.

Plusieurs mois viennent de s'écouler sans que nos affaires aient fait un pas. Le tems est cependant contre nous. Quand la Pologne battrait le passage aux armées russes, que le feu de la révolution menaçait les possessions de la Prusse et de l'Autriche, si la France eut fait entendre un langage énergique, les affaires belges ne seraient pas à attendre encore une solution. Mais non, le gouvernement de Louis Philippe a mieux aimé temporiser, et donner le tems à la Sainte-alliance de sortir des embarras intérieurs qui la tenaient garottée.

Ce passé ne paraît avoir rien appris à notre ministère.

Nous l'avons déjà dit il y a un mois : pendant que la conférence négociait avec la Hollande pour obtenir une adhésion au dernier traité, nous aurions dû, nous, fixer un délai fatal au-delà duquel la Belgique se serait regardée comme libre de poursuivre par elle-même l'exécution des vingt-quatre articles.

Cette marche présentait de nombreux avantages. Si vous donnez à la conférence le temps de négocier encore, qu'arrivera-t-il? Le roi Guillaume pourra abandonner de nouveau quelque point insignifiant du débat, en plaçant bien haut sa magnanimité et la grandeur de ses sacrifices à la paix générale; les diplomates du Nord répéteront avec choeur les paroles de la Hollande, et la conférence, depuis longtemps fatiguée de son énergie, se croira dans l'obligation de céder aussi de son côté, que chose aux prétentions de notre ennemi.

C'est ainsi que déjà peuvent s'expliquer les nouvelles propositions minutées à Londres et qui dérogent au traité du 15 novembre.

Nous le répétons : pressons donc les choses, ne donnons point le temps à la conférence de négocier, de s'arranger avec la Hollande ; car une fois les puissances du Nord en possession d'une résolution favorable au roi Guillaume, elles se décideront bien difficilement à rétrograder jusqu'aux 24 articles. Nous ne pouvons même prédire cette possibilité que par la guerre.

Si nous donnons le temps à la conférence de trouver des moyens de transaction entre elle et la Hollande, en dehors des 24 articles, nous les repousserons sans doute ; mais la résistance se trouvera déplacée : elle est aujourd'hui à La Haye ; elle sera à Bruxelles. C'est sur nous seuls alors que pesera toute l'action de la diplomatie, et elle ne se fera faute, ni de menaces, ni de caresses, ni de perfidies.

D'ailleurs ce n'était point sans doute à une résistance passive, que notre ministère entendait se borner, quand M. de Meulenaere montrait d'une main menaçante nos préparatifs militaires, n'était-ce point la guerre qu'il promettait implicitement, si la Hollande continuait à se montrer intraitable. Cette passivité dans laquelle nous vivons peut convenir à l'organisation de polype de l'administration actuelle ; mais certes elle ne sauvera point le pays.

Le *Messageur des Chambres* annonçait il y a trois jours que l'escadre de Cherbourg désarmait ; contradictoirement à cette nouvelle, voici ce que porte un journal anglais, le *Times* du 11 : « Hier matin, la flotte du vice-amiral sir Pulteney Malcolm, composée du *Donégal*, du *Tyne*, du *Nemrod*, de l'*Oreste*, du *Trincalo*, du *Prince de Galles* et de l'*Onyx*, est rentrée à Cowe, après une croisière de 8 jours vers l'ouest. Nous apprenons qu'elle sera bientôt ralliée par une flotte française venant de Cherbourg et composée de sept vaisseaux de ligne et quatre frégates. »

OPINION DE M. FONFRÈDE SUR LA GUERRE.

Quand, en 1815, la première restauration fut chassée de France en quinze jours, l'irritation des armées étrangères, des peuples étrangers, des rois étrangers, existait encore dans toute son énergie contre nous. Napoléon remontant sur le trône de France, était pour eux la menace vivante de la revanche terrible que le conquérant de l'Europe chercherait à prendre sur eux. Leur haine et leur danger commun étaient un germe tout puissant de coalition ; aussi la coalition fut faite en un quart-d'heure.

En 1815, l'Angleterre était la partie la plus active, la plus agissante, la plus intéressée, dans cette coalition.

En 1815, la Belgique, clé de la France, était occupée par toutes les forces anglaises, le généralissime Wellington attendait son million d'hommes unanimes contre la France, ce million d'hommes dont les pas retentissaient enivraient d'un espoir prophétique le cœur de M. de Châteaubriand, alors à Gand, occupé à prédire l'invasion de sa patrie.

En 1815, la restauration était censée détruite, non pas par la nation elle-même, mais seulement par l'irritation de l'armée, fidèle au glorieux exilé de l'île d'Elbe.

Tels furent les éléments de la coalition instantanée contre la France ; tels furent les éléments de la sainte-alliance, éléments qui depuis se sont ébranlés, détruits, évanouis, annés par année ; de sorte que, placés maintenant dans un ordre de choses tout nouveau, où les rapports des intérêts politiques et des forces qui les soutiennent sont complètement changés, nous ne pouvons voir se renouveler des événements semblables qui manquent de base et de moyens d'exécution.

En 1830, la restauration a été chassée de France en trois jours, non pas par l'armée seule, mais au contraire par la population soulevée à la fois dans toutes les villes, depuis le Nord jusqu'au Midi ; elle a été chassée après avoir prouvé quinze ans son impuissance à s'établir dans le pays, malgré l'appui que lui prêtait la sainte-alliance, car on ne doit pas oublier que, sans l'occupation de

la France par les armées étrangères, la restauration de 1815 n'aurait pas duré six mois.

Après sa troisième et lourde chute de 1830, les puissances étrangères ont compris que la dynastie chassée en 1792, chassée en 1815, chassée en 1830, était désormais impossible en France. Qu'une troisième restauration serait la plus stupide de toutes les combinaisons gouvernementales, qui bientôt les accablait, sous les inévitables conséquences d'une quatrième chute, si, contre toute probabilité ; cette troisième restauration pouvait s'effectuer.

Aussi, point de coalition, reconnaissance unanime du gouvernement de Louis-Philippe.

Et maintenant, quels éléments et quels motifs de coalition sont donc survenus depuis 1830 ?

L'Angleterre, alliée avec la France, alliée, non pas de sentiment seulement, mais de position, d'intérêt, de similitude politique, surtout depuis la réforme parlementaire, et par l'effet de sa rivalité avec la Russie.

La Belgique, avant-garde de la France, nous appuyant de ses troupes, de sa population, de ses places fortes.

La France, ayant la plus belle armée qu'on ait vue depuis long-temps, quinze cent mille gardes nationaux armés, une immense population désireuse de dangers et de gloire, lisant dans les plis du drapeau tricolore des victoires nouvelles aussi grandes que celles qu'il enfanta jadis.

La Prusse, engagée dans ses luttes avec les provinces rhénanes, inquiète du libéralisme de ses propres populations.

L'Autriche, séparée de la France par le volcan italien, que vingt-cinq mille Français mettraient en éruption universelle et immédiate.

La Russie, au milieu de ses glaces lointaines, travaillée elle-même par l'esprit de libéralisme qui se manifesta énergiquement lors de l'avènement de Nicolas à la couronne, ayant à ses portes l'abîme de la Pologne qui a déjà englouti le tiers de son armée, et qui s'ouvrirait de nouveau quand les forces russes auraient fait l'immense folie de se porter sur le Rhin.

Et pour compléter ce tableau, les finances des monarchies européennes, toutes à sec, et leur coalition impossible, comme toujours, sans les subsides de l'Angleterre, qui certainement ne leur en fournira pas au moment que sa haine, toute de position contre la Russie, doit la confirmer inévitablement dans le parti contraire à celui de l'autocrate.

Et c'est dans une situation semblable qu'on vient nous parler de 1815, de Troppau, de Laybach, de Vérone ! Et c'est avec de pareilles chimères qu'on s'imagine nous effrayer !... c'est trop compter, beaucoup trop compter sur notre simplicité.

Et pour nous attaquer il faudrait à l'Europe monarchique un plan, un but, une solution, aux difficultés qui la travaillent. — Restaurer en France Henri V ? — j'en ai déjà montré l'impossibilité, il y a plusieurs mois, et on n'a rien répondu. — J'ai fait voir, lors même qu'on admettrait, par impossible, cette troisième restauration, qu'il n'y aurait pas de pouvoir humain capable de la faire vivre, gouverner et durer. Ce serait donc à recommencer une quatrième fois, et en attendant, les choses se compliqueraient passablement, au grand péril des monarchies. — Partager la France ?... — Je ne m'arrête pas à cette stupidité. — L'occuper un laps de temps plus ou moins considérable ?... Le *Journal de la Guienne* dit qu'une fois envahis par l'étranger, rien ne serait plus facile pour nos vainqueurs que d'occuper militairement la France. — C'est de quoi je ne suis point d'accord, car je dis, au contraire, que rien ne serait plus impossible que cette occupation, et que les rois de l'Europe y trouveraient mille causes de ruine. D'ailleurs, une occupation n'est pas un but ; ce n'est qu'une mesure temporaire, transitoire, pour arriver à quelque chose. Or ; je prie qu'on me dise à quel but pourrait jamais arriver cette absurde occupation ? Est-ce à Henri V, Messieurs ?... Puis vous viendrez nous dire que vous n'avez pas besoin du secours des étrangers !...

En définitive, la coalition n'aura point lieu. Si on en faisait un essai, une tentative avortée, elle serait battue, elle serait le signal des insurrections européennes, que de justes représailles nous donneraient le droit d'exécuter partout à la fois, Je

conseille donc aux partisans de Henri V d'ajourner encore leurs espérances, et surtout de ne pas découvrir d'avance au parti du mouvement que la haine dont les carlistes sont animés contre le juste-milieu n'a d'autre cause que le désir de détruire la révolution de juillet sous les coups des étrangers ; car le mouvement est patriote, quoique trop exalté, et ce simple avertissement suffira pour lui faire refuser de tels auxiliaires contre nous.

ARMÉE RUSSE.

On lit ce qui suit dans le *Constitutionnel* :

Enfin la vérité commence à se faire jour ; au mémoire du 7 janvier dernier, rédigé pendant la campagne de Pologne par l'état-major prussien, ne porte l'effectif de l'armée russe, sur le pied de guerre, qu'à 265,000 hommes, effectif qui a peu varié depuis 70 ans ; il était, en 1760 de 220,000 sur pied de paix, et de 285,000 sur pied de guerre, en y comprenant 17 régiments d'infanterie et 6 régiments de cavalerie persans au service de la Russie ; le pied de paix de l'armée russe, en 1789 et 1792, s'est élevé à 470,000 hommes par l'adjonction des troupes irrégulières, mais, à ces deux époques, l'armée régulière ne comptait guère plus de 200,000 hommes, dont à peine la moitié se trouvait disponible, 100,000 étant employés sur le Pruth, en Finlande et aux lignes du Caucase.

L'état-major-général actuel est composé de 244 officiers-généraux, dont 4 feld-maréchaux, 20 généraux en chef, 60 lieutenant-généraux, 160 généraux-majors, et de 136 officiers d'état-major.

La garde impériale russe comptait, au moment de l'insurrection polonaise, 15,000 soldats d'infanterie, 9,950 hommes de cavalerie montés, et le personnel de son artillerie était de 3,500 hommes ; total, 28,750.

Les 16 régiments de grenadiers, les 8 régiments de carabiniers, et les 4 régiments de marine à 2 bataillons chacun ; les 16 régiments de fusiliers et le régiment d'instruction à 3 bataillons ; les 18 régiments de fusiliers et les 50 régiments de chasseurs, à 1 bataillon, doivent former avec les 10 régiments de cosaques, un effectif de 126,300 hommes d'infanterie, qui n'est pas toujours au complet. Il en est de même de 63,000 hommes de cavalerie, composée de 8 régiments de cuirassiers et de 17 régiments de dragons à 6 escadrons de 110 hommes chacun, de 8 régiments de chasseurs, 12 régiments de dragons 20 régiments de lanciers, 40 régiments de cosaques réguliers, et 12 régiments de cavalerie colonisée.

Le personnel de l'artillerie, divisé en 30 brigades à pied et 18 brigades à cheval, en y comprenant les pontonniers et les ouvriers, est de 39,000 hommes, et celui des troupes du génie de 8,000 hommes.

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE LIÈGE.

Assemblée générale et extraordinaire de la cour supérieure de justice séant à Liège du samedi 11 août 1832.

Présens MM. Nicolai premier président ; Loop président, de Behr président, Dupont-Fabry, Crombet, Frésart, Piret, Haenen, de la Gravière, Vandervrecken, Dandrimont, Mockel, conseillers ; Cruts, avocat-général, pour le procureur-général, Doreye et Bayet, substitut, Poswick, greffier en chef.

M. Cruts, avocat-général, pour le procureur-général, donne lecture d'un réquisitoire conçu comme suit :

Le procureur-général en la cour a l'honneur d'exposer, que la chambre des mises en accusation, par arrêt rendu hier a décrété d'accusation les prévenus dont les noms suivent, savoir :

1^o Auguste Duprel, 2^o Auguste de Tornaco, 3^o Victor de Tornaco, 4^o Antoine Joseph Allard de Wauthier, 5^o Jean Pierre Schanus, père, 6^o Joseph Schanus, fils, 7^o Dominique-Bicheler, 8^o André Babr, 9^o Jean André D'hime, 10^o Antoine Fleischmann, 11^o Michel Geusbitel, 12^o Henri Hoffman, 13^o Frédéric Hermann, 14^o François Bips, 15^o Jean Klein, 16^o Nicolas Kremer, 17^o Guillaume Keuster, 18^o Frédéric Logis, 19^o Michel Maissonnet, 20^o Jean Guillaume Montbrun, 21^o Pierre Hirschauzen, 22^o Jean Reuiger, 23^o Christophe Spierkel, 24^o Michel Schoeffer, 25^o Courard Schoeffer, 26^o Nicolas Steis, 27^o Jean Nicolas Smit, 28^o Jean Thull, 29^o Jean Baptiste Zelen, 30^o Antoine Kirsch, 31^o Christophe Lander, 32^o Jean Baptiste Temler, 33^o Amand Mangin, 34^o Pierre Sander, 35^o Augustin Frédéric, pour s'être respectivement rendus coupables des crimes mentionnés aux articles 87, 88, 89, 91, 92, 97, 98, 102, 255, 440 et 60 du code pénal, et les a renvoyés devant la cour d'assises de la province de Namur pour y être jugés conformément à la loi ;

Que la session ordinaire de la cour d'assises du troisième trimestre de la province de Namur a été close le 28 juillet dernier et que la quatrième session ne pourra y être ouverte avant le mois d'octobre ;

Que cependant la gravité de l'accusation réclame d'une part que dans l'intérêt de l'ordre public, il y soit promptement statué, que d'autre part, les accusés dénommés ci-dessus qui ne sont pas fugitifs et dont le nombre s'élève à vingt-neuf ont été arrêtés dès les derniers jours de décembre 1831, qu'ils sont conséquemment privés de leur liberté depuis plus de sept mois et que sous ce rapport leur intérêt coïncide avec celui de la chose publique, pour que des assises extraordinaires soient ouvertes à Namur dans les premiers jours de septembre;

Que la nature de cette affaire est telle qu'elle pourra à elle seule occuper la cour et le jury pendant dix à quinze jours et que sous ce rapport l'ouverture d'une session extraordinaire, rentre dans l'esprit de la loi du premier mars dernier, qui veut qu'autant que possible les mêmes jurés ne soient pas retenus au delà de quinze jours;

Par ces motifs et vu l'art. 259 du code d'instruction criminelle, requiert qu'il plaise à la cour ordonner qu'une session extraordinaire sera ouverte à Namur à l'effet d'y être statué sur l'accusation indiquée ci-dessus.

La cour délibérant sur ledit requisitoire et considérant que les assises dans la province de Namur pour le troisième trimestre de la présente année ont été closes le huit du mois passé;

Considérant que, par arrêt du 10 présent mois la chambre des mises en accusation vient de renvoyer aux assises de la même province, un grand nombre d'individus, savoir trente cinq, comme prévenus des crimes prévus par les articles 87, 88, 89, 91, 92, 97, 98, 102, 255, 440 et 60 du code pénal;

Considérant qu'il ne faut pas retarder la décision sur cette poursuite criminelle en la renvoyant aux assises du quatrième trimestre; mais qu'il est nécessaire, vu l'urgence, d'ordonner que des assises extraordinaires auront lieu le plutôt possible;

Déclare qu'il y aura à Namur une tenue extraordinaire d'assises;

Le premier président, signé NICOLAI.
Eugène POSWICK, greffier en chef.

Les assises extraordinaires de la province de Namur, s'ouvriront le lundi 3 septembre prochain. M. le conseiller de Faveaux, est nommé pour les présider.

DES NOUVELLES PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE.

Sprimont, le 10 août 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Et tous trois à l'envi, s'empresser ardemment,
A qui dévorera ce règne d'un moment.

Messieurs, en quelle occasion ces sublimes paroles de Corneille furent-elles jamais plus applicables qu'aujourd'hui?

Après nous avoir longtemps amusés par de belles paroles, après avoir fait mine de se joindre à la France et à l'Angleterre, pour régler à l'amiable et sur des bases conformes à l'équité, la question Belge à laquelle le repos de l'Europe entière est intéressé, les trois puissances du Nord ont tout à fait jeté le masque.

Un nouveau protocole plus désastreux encore que le 67^e vient d'être lancé du chantier de Londres. Il semble dicté par Guillaume puisqu'il diffère très-peu du traité inacceptable offert par les plénipotentiaires de ce dernier.

Il est hors de doute que ce protocole est dû aux sollicitations captieuses et pressantes des envoyés des puissances du Nord et qu'ils auront profité de la lassitude de lord Palmerston et de l'absence du prince de Talleyrand, qui aurait déjoué leurs intrigues s'il eût été à Londres.

Est-ce donc là le triste résultat de la longanimité de la Belgique? Est-ce ainsi qu'on la paye des douloureux sacrifices qu'elle a faits au maintien de la paix générale, elle qui au mois de novembre 1830, était en position de dicter la paix à la Hollande, puisque les armées de cette puissance étaient totalement démoralisées; puisque le Brabant-Septentrional et une grande partie de la Gueldre n'attendaient qu'un signal, pour se lever en masse et faire cause commune avec nous? Cependant le gouvernement provisoire, dupe d'une généreuse illusion, mais animé du désir d'éviter l'effusion du sang, signa la suspension d'armes.

En parcourant récemment son royaume, notre monarque chéri a pu se convaincre que sa présence faisait éclater partout des transports d'enthousiasme et d'attachement. Qu'il se débarrasse donc des liens dont voudrait l'enlacer une diplomatie perfide; qu'il se confie à Dieu et à son épée. Aucun sacrifice ne nous sera onéreux pour le seconder.

Nos ennemis sont puissants et nombreux, mais nous avons un allié formidable, car

.....Il est dans le Ciel, un tribunal auguste
Que le faible opprimé jamais n'implore en vain.
(Raynouard.)

Louis Philippe aussi nous soutiendra infailliblement, car, à moins d'être aveugle, il doit s'apercevoir que la sainte-alliance ne cherche à écraser la Belgique, que pour pouvoir plus aisément tomber de toutes ses forces sur la France, qui, depuis la glorieuse révolution de juillet, s'est replacée au rang élevé qui lui convient et d'où elle peut exercer une influence immense sur les autres peuples.

L'Italie, la Pologne, la Turquie, la Perse, peuvent aussi exercer une diversion terrible.

En recourant aux armes, la Belgique court certainement des dangers; mais du moins son honneur est à couvert après avoir vainement épuisé toutes les voies de conciliation elle ne peut plus sans s'avilir, sans perdre la sympathie des peuples faire de nouvelles concessions.

Quelle se presse donc autour de Léopold et qu'elle s'écrie, comme jadis un fier palatin polonais:

Malo periculosam libertatem, quam quietam servitutem.
» J'aime mieux une liberté orageuse qu'une infamie paisible.»
— nos lecteurs.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 14 août.

Naissances : 1 garçon 1 fille.

Décès : 1 fille, 2 hommes, savoir : Laurent Lhoest, âgé de 74 ans, houilleur, rue des Marets, époux de Marie Barbe Moreau. — Théodore Tilman, âgé de 72 ans, menuisier, rue Roture, veuf de Catherine Demany.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

L'ASSAUT DE POINTE que donne M. COULON, chevalier de la légion d'honneur, professeur d'escrime de première classe, aura lieu dimanche prochain 19 courant, au foyer de lasalle de Spectacle.

La personne qui a PERDU un SCHALL dans les environs de Boute-lé Cou, peut le réclamer en désignant tel qu'il est. S'adresser chez l'Institutrice de Ste Véronique. 287

J. F. FALIZE, fabricant de Papiers peints, place de l'Université, n° 181, a une quantité de jolis PAPIERS nouveaux d'une qualité supérieure qu'il VEND aux prix de 75 centimes et au dessus. 657

Harengs nouveaux, Anchois id., chez PERET, rue Ste-Ursule.

Beau et grand QUARTIER à LOUER avec la jouissance d'un vaste jardin. S'adresser place Ste-Claire, n° 135. 410

() Jeudi 23 août 1832, à 9 heures du matin, pardevant M. Bouhy, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, sis rue St-Jean-le, il sera procédé par le ministère de M^e DELVAUX, notaire, à l'adjudication de cinq petites MAISONS, dont une est située au Haut-Tige à Ans, commune d'Ans et Glain, tenant d'un côté au sieur Matriche, maître-maçon, d'un autre à Louis Jean; et les quatre autres, en la commune de St-Nicolas-lez-Liège, tenant toutes ensemble, cotées numéros 63, 63 bis, 64 et 64 bis, joignant à Hubert Jacques. S'adresser pour les charges, clauses et conditions de la vente, à M. le juge de paix susdit, et à M^e DELVAUX, notaire, en son étude, sise rue Viane-d'He, n° 41.

Une NOURRICE cherche à se placer. S'adresser rue Pont-d'He, n° 47. 293

() VENIE par continuation, en la demeure de M. Receveur, rue Hors-Château, n° 242, à Liège.

Les 16 et 17 août, on vendra une quantité de marchandises d'aunage, consistant en coton, toile, percale, basin, cotonnades, mouchoirs, velour, pluche, siamoise, draps, poids, balance, ustensiles de commerce, un beau comptoir, carottes de tabac.

Le 18 et le 20 août une très forte partie de liqueurs en cercles et en bouteilles, absinthe, anisette, punch, curacao, rhum de la Jamaïque, ratafia, muscat, cognac, parfait-amour, sirop de sucre et une quantité de liqueurs fines de Hollande esprit de vin, eau-de-vie et genièvre.

Le 21 août et jour suivant, s'il y a lieu, vins vieux de Bourgogne, du Rhin, de Bordeaux, du Comière et autres en cercles et en bouteilles, tonneaux et bouteilles vuides, vieux sacs en toile, etc.

Une chaudière et chapiteau en cuivre rouge, de la contenance de 20 barils ou 2000 litrons, un fond de chaudière aussi en cuivre rouge, dont on n'a pas encore fait usage, un autre fond de chaudière et une autre chaudière sans dôme, en cuivre jaune, cuve de macération en bois de chêne de la contenance de 2000 litrons.

Deux chevaux dont un vieux et un jeune beau et bon, de l'âge de 5 à 6 ans, servant à deux mains, une demi-fortune en très-bon état ayant peu servi, un cabriolet, un galliot, selle, harnais, vieilles ferrailles, bois, cuivre, et 88 pieds de planches sur quartiers en bois de chêne.

IMMEUBLES A VENDRE pour sortir de l'indivision.

1^o Deux maisons sises rue de la Régence, cotées 718 et 719.
2^o Deux maisons sises rue du Verd-Bois, cotées 342 et 343.
3^o Trois maisons sises rue de la Botte, sur Meuse, cotées 407, 408 et 409.

4^o Une maison sise rue Cheravoie, cotée 476.
5^o Deux verges grandes de cottillage, situées à la Boverie, en lieu Ruelle des Anes.

6^o Deux verges et demi grandes de prairie, situées en la commune de Herstal, en lieu dit au Doya.
7^o Quatre bonniers trois verges grandes de terre, en deux pièces, situées en la commune d'Awans.

8^o Une pièce de terre, contenant onze verges et denie grandes, située en la commune de Spa, en lieu dit War-chaisy.

9^o Deux pièces de terre, situées en lieu dit à Bovièr, audit Spa, contenant l'une 3 1/2 verges grandes, et l'autre trois verges grandes et quinze petites.

10^o Une prairie, sise audit Spa, de quatre verges grandes deux petites.

11^o Une pièce de terre et une prairie, situées Thier-del-Roche, à Spa, contenant l'une six verges grandes quatre petites, et l'autre quatre verges grandes dix-sept petites.

S'adresser pour connaître les prix et conditions à M. HOUS-SARD-FORGEUR, rue de la Régence, à Liège. 236

Jeudi 23 août 1832, à 10 heures, M^e GREGOIRE, notaire à Huy, VENDRA aux enchères en son étude, un beau vignoble avec prairie garnie d'arbres fruitiers, terrain en partie noble, petite maison et étable, le tout formant un ensemble mesurant environ 96 perches, située à mi-côte du coteau de Huy à St-Léonard, entre les vignobles de Joris-Martin et de la dame veuve Ansiaux.

Vendredi prochain, 17 courant, VENTE de MEUBLES habillemens, linges, etc., etc., à la salle de A. DUVAUX, rue Velbruck.

Chez la même, il y a un très-beau QUARTIER à LOUER.

Lundi 27 août 1832 et jours suivants à 9 heures du matin, notaire Egbert THIESSEN, résidant à Venloo, procédera à la requête des héritiers bénéficiaires de feu M. J. A. Boyman au château de Gerritten près de Venloo, à la VENTE publique d'un très beau mobilier, consistant en armoires, chaises, tables, bois de lit, poêles, batteries de cuisine, porcelaine, argenterie, une baignoire, une pompe à incendie, plusieurs lits complets, linges, serviettes, nappes, etc.

Six jeunes bons et beaux chevaux, servant à deux mains une calèche, un boguet, un fourgon, un chariot, selle, harnais, le tout dans le meilleur état, et à voir l'avant-veille de la vente.

Le notaire LAMBRECHTS, résidant à Reckheim, canton de Mechelen, province de Limbourg, procédera, mardi 29 août 1832, à neuf heures du matin, à la demeure du sieur Mathieu Guillaume Hauben, aubergiste à Reckheim, à la VENTE publique, sous des conditions les plus favorables quant au paiement, d'une spacieuse MAISON à étage, appelée l'Ancienne Poste, grange, écuries, remises, grand basse-cour et autres dépendances, quatre jardins, un très grand poissonneux, une prairie bien garnie d'arbres fruitiers de première qualité et en plein rapport, le tout situé sur une pièce audit Reckheim près le canal, de la contenance d'environ deux bonniers métriques, tenant du levant au canal de Maestricht à Bois-le-Duc, du couchant à Marg. Fr. dericks et autres, du midi à M. Nypels, du nord à la veuve de sa situation avantageuse, est habitée par le sieur Mathieu Guillaume Hauben.

Une autre MAISON à étage, grange, écurie et autres dépendances, sise audit Reckheim, au Marché, tenant du levant et du nord à des rues, du midi à la veuve J. Brouwer, occupée par M. le médecin Vangulpen.

A VENDRE un bon BILLARD, avec ses accessoires, Pierreuse, n° 318.

Un DOMESTIQUE connaissant son service et sachant mener un cheval, peut se présenter rue des Soeurs Grises, n° 40.

Une BONNE allemande sachant parler français, peut se présenter au bureau de cette feuille.

COMMERCES.

Bourse de Vienne du 4 août. — Métalliques, 87 1/8 00. — Actions de la banque 4134 1/2.

Fonds anglais du 11 août. — Consol., 83 3/8 à 718.

Bourse d'Amsterdam, du 13 août. — Dette active, 578 00/00; idem différée 4 1/128. — Bill. de change 47 1/2 0/0. — Syndiat d'amor. 74 0/0 00 00 0/0, idem 3 1/2 0/0 00 0/0. — Rente remb 2 1/2 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rns. Hope et C^e, 95 7/8 00 0/0; idem ins. gr. li. 60 1/2 0/0. — idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. franc. 0 1/2. 69 1/2 0/0. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 76 0/0; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst., 78 0/0 0/0 0/0. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 000. — Brésil., 48 1/2. — Grec 2^e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers du 14 août.

Changes.	a courts jours	à 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	3/4 av. P		
Londres.	40/10 3/4 P		
Paris.	1/8 b A		
Francfort.	36 1/16		35 3/4
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	

Escompte 0/0

Effets publics. — Métalliques, 89 1/4 0/0. — Lots portugais 380 0/00 A. — Napolitains, 76 0/0 00 A. — Guebraux 79 1/4 00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0. — Idem Amsterdam, 51 1/8 P 0/0. — Anglo-Belgic, 68 0/0 A. — Lots de Pologne 99 1/2 0. — Anglo-Belgic, 49 0/0 N. — Emprunt romain, 80 0/0 P. — Emprunt belge de 12 millions 98 3/4 P. — idem de 40 mill., 99 1/8 00. — idem de 24 millions, 76 1/4 0.

Bourse de Bruxelles, du 13 août. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 A 0/0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 98 A. — Emprunt de 24 millions, 76 5/8 P.

H. Lignac impr. du Journal, rue du Pot d'or n° 622, à Liège.